



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Développement Commercial
Tél. : 04 94 36 89 92

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER UN STAND SUR LES PLACES ET DANS LES RUES DU CENTRE HISTORIQUE DE TOULON, À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE « AU FIL DES COMMERCE ET DES SAVEURS »

• Objet de l'appel à candidature :

La commune de Toulon lance un **appel à candidature pour l'exploitation de stands, à l'occasion des fêtes de fin d'année « Au fil des commerces et des saveurs »**.

Installés dans les rues et sur les places du centre historique de Toulon, les stands s'inscriront dans une programmation placée sous le signe de Noël, selon les conditions définies ci-après.

La manifestation proposera un parcours ponctué de rendez-vous gourmands, invitant les visiteurs à découvrir les commerces du centre-ville dans un cadre convivial.

Les parfums emblématiques de Noël seront notamment mis à l'honneur : chocolat, épices, agrumes, marrons grillés...et autres spécialités viendront accompagner la déambulation.

Cette expérience associera le plaisir de la dégustation à la découverte du centre-ville et de ses commerces. Elle sera également rythmée par des lumières chaleureuses afin de créer un cadre féérique au cœur de Toulon.

Le présent appel à candidatures a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire part à la Ville de leur intention d'exploiter un stand.

Vendredi 27 novembre 2026 de 10h à 18h

Les mercredis 02/12 et 09/12 de 10h à 18h, les mercredis 16/12 et 23/12 de 10h à 18h et jusqu'à 21h uniquement sur le site des Halles

Le samedi 05/12 de 10h à 18h, les samedis 12/12, et 19/12 de 10h à 18h et jusqu'à 21h uniquement sur le site des Halles

Rues et places du centre historique - 83000 TOULON

• Caractéristiques principales :

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre de cette manifestation, organisée par la ville de Toulon.

Lieu concerné par l'appel à candidature : **Rues et places du centre historique - 83000 TOULON**

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

- **24 € le mètre linéaire / jour.**

• **Dates et horaires prévisionnels (au choix) :**

- ✓ **Vendredi 27 novembre**
- ✓ **Mercredi 2 décembre**
- ✓ **Samedi 5 décembre**
- ✓ **Mercredi 9 décembre**
- ✓ **Samedi 12 décembre**
- ✓ **Mercredi 16 décembre**
- ✓ **Samedi 19 décembre**
- ✓ **Mercredi 23 décembre**

Les stands seront ouverts de 10h à 18h.

Pour les participants souhaitant être installés sur la place Raspail (les Halles), les horaires seront exceptionnellement prolongés jusqu'à 21h aux dates suivantes :

- ✓ **Samedi 12/12**
- ✓ **Mercredi 16/12**
- ✓ **Samedi 19/12**
- ✓ **Mercredi 23/12**

Durée de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre personnel, précaire et révocable.

• **Modalités d'installation :**

Les exposants pourront entrer avec leur véhicule dans la zone piétonne et s'installer à partir de 7h. Toutefois, dès 9h30, les véhicules devront avoir quitté le périmètre de la zone piétonne et plus aucun autre véhicule ne sera autorisé sur le lieu de la manifestation.

• **Articles proposés à la vente :**

- **Les candidats retenus ne pourront vendre que les produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la ville de Toulon ;**
- Chaque exposant aura l'obligation d'être présent sur site, du début à la fin de la période définie ci-dessus et d'y exposer UNIQUEMENT les produits qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par le SERVICE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL de la ville de Toulon. Tous les produits proposés à la vente devront être positionnés à l'intérieur de l'espace dédié. Il ne sera toléré aucun article exposé en dehors de l'espace de vente défini.

- **Sélection et attribution des emplacements :**

Un comité de sélection, mis en place par le SERVICE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL de la ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues, afin de sélectionner les dossiers retenus.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la ville de Toulon :

- Adéquation des produits avec le thème de l'évènement
- Qualité des produits proposés

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

- **Conditions d'occupation prises en charge par l'exposant :**

- Les exposants devront respecter les règles d'hygiène,
- Vente uniquement des produits validés par la Ville,
- Réassort permanent du stock,
- Parasols autorisés à la condition de ne pas occulter les commerces voisins,
- Remorques autorisées
- Aucun affichage en hauteur ne sera autorisé
- Tables et chaises nécessaires à l'espace de vente.

- **Conditions d'occupation prises en charge par la Ville de Toulon :**

- Un espace dédié,
- La gestion du nettoyage du site,

- **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un stand :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un stand, vous devez faire parvenir au Service Développement Commercial de la ville de Toulon les documents listés ci-dessous

AVANT LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature (ci-joint), complété et signé.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé et en couleur.
- Des photographies des produits proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2026 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

La candidature doit être envoyée par courrier, mail ou déposée à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
 SERVICE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
 10, Place Louis Blanc
 83000 TOULON
developpementcommercial@mairie-toulon.fr

Le Service Développement Commercial de la ville de Toulon n'accepte aucun règlement.

Les modalités de paiement seront les suivantes, soit :

- Par virement sur le compte de dépôt de fonds ouvert à la Direction Départementales des Finances Publiques - FR76 1007 1830 0000 0020 0629 712,
- Par Carte Bancaire ou en numéraire **AU GUICHET - POLE FAMILLE, 1 RUE ROBERT SCHUMANN 83000 TOULON** - ouvert de 8h30 à 12h00,
- Par paiement CB par téléphone **AU 04 94 36 81 85 (87)**.
- Par Chèque bancaire libellé à l'ordre **REGIE EMPLACEMENTS adressé à MAIRIE DE TOULON - SERVICE DES EMPLACEMENTS - CS 71407 - 83056 TOULON CEDEX,**